

# Certificat médical handisport

Jeux Régionaux de l'Avenir 2024

Je soussigné(e), Docteur \_\_\_\_\_

CERTIFIE AVOIR EXAMINÉ CE JOUR

Nom et Prénom : \_\_\_\_\_

Date de naissance : \_\_ / \_\_ / \_\_\_\_

Sexe :  Masculin  Féminin

Et n'avoir constaté AUCUNE CONTRE-INDICATION à la pratique sportive des disciplines suivantes :

Activité Sportives en compétition aux JNAH			
<input type="checkbox"/>	Athlétisme	<input type="checkbox"/>	Goalball
<input type="checkbox"/>	Basket-fauteuil	<input type="checkbox"/>	Natation
<input type="checkbox"/>	Boccia	<input type="checkbox"/>	Sarbacane
<input type="checkbox"/>	Cyclisme	<input type="checkbox"/>	Tennis de table
<input type="checkbox"/>	Développé-Couché	<input type="checkbox"/>	Tir à l'arc
<input type="checkbox"/>	Escrime	<input type="checkbox"/>	Tir sportif
<input type="checkbox"/>	Futsal	<input type="checkbox"/>	Tri-cyclisme

Remarques restrictives éventuelles : \_\_\_\_\_  
 \_\_\_\_\_  
 \_\_\_\_\_

Nombre de cases cochées : \_\_\_\_

Date de l'examen médical : \_\_ / \_\_ / \_\_\_\_

Cachet professionnel :

Signature du médecin :

**Remarques :**

Le code du sport impose la présentation préalable d'un certificat médical datant de moins d'un an et attestant l'absence de non contre-indication avant la délivrance d'une licence sportive

- Systématiquement pour toute première demande de licence (article L231-2 du code du sport)
- Annuellement pour tout compétiteur (certificat datant de moins d'un an) (article L231-3 du code du sport)
- Conformément à l'article L231-2 du code du sport, la FFH exige pour tout renouvellement de licence, pour un pratiquant, un certificat médical.

Multi activité

Le code du sport précise : « ...un certificat médical attestant l'absence de contre-indication à la pratique de l'activité physique ou sportive pour laquelle elle est sollicitée »

**Ce certificat ne peut donc être délivré pour « toute activité » et doit préciser telle(s) ou telle(s) activités en tenant compte de leurs contre-indications spécifiques, (par exemple atteintes ORL, troubles cardio-respiratoires majeurs ou risque avéré de comitialité pour le baptême de plongée).**

**D'où l'obligation de cocher les activités pratiquées (ci-dessus)**

Merci de ne pas oublier de dater et signer le certificat.